



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

POINT N° 10.38. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2013/97

Objet : Allongements de durées de diverses conventions avec les collectivités de :

- BEAUSOLEIL (06)
- COMMUNE DE SALON DE PROVENCE(13) - Avenant N° 2
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (13)
- Avenant N° 2
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE - LE MUY - LES ARCS SUR
ARGENS (83)
- SANARY SUR MER (83)
- AUBIGNAN (84)
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM - COMMUNE DE TOULON (83)
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (83)

Vu les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13 du Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2013/58 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet

Conseil d'Administration de l'EPF PACA du 28 Novembre 2013 - Délibération n° 2013/97



**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente**

Article 1 :

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier PACA à signer les avenants aux conventions initiales avec les Collectivités suivantes et conformément aux dispositions proposées dans le rapport susvisé et aux dispositions essentielles des projets d'avenants annexés :


- **COMMUNE DE BEAUSOLEIL**
Convention d'intervention foncière sur l'ilôt Jean Bouin en phase réalisation (06)
 - **COMMUNE DE SALON DE PROVENCE(13) - Avenant N° 2**
Convention de veille active foncière en vue de la réalisation de programmes de logements mixtes
 - **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (13) - Avenant N° 2**
Convention multi-sites pour une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte
 - **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE**
COMMUNE DE LE MUY ET LES ARCS SUR ARGENS (83) - Avenant n° 5
Convention opérationnelle d'anticipation foncière sur les Communes du Muy et des Arcs sur Argens : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.
 - **COMMUNE DE SANARY SUR MER (83) - Avenant n° 1**
Convention opérationnelle en phase Réalisation sur le site de la maison familiale « Bellevue » : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM - COMMUNE DE TOULON (83) - Avenant n° 4**
Convention opérationnelle N°2 de maîtrise foncière sur le quartier Est du Centre Ancien de Toulon, pour la réalisation d'une opération de renouvellement urbain intégrant la réalisation d'un pôle étudiant : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2016.
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (83) - Avenant n° 5** - Convention Cadre entre La Communauté d'Agglomération TPM et l'EPF PACA : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.
- **COMMUNE D'AUBIGNAN (84) - Avenant n° 4**
Convention de veille et de maîtrise foncière en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte comportant des logements sociaux - Réalisation d'une première tranche de 100 logements : la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2014.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

Le Préfet de Région,
pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Gilles BARSACQ
29 NOV. 2013

La Présidente
du Conseil d'Administration,



Cécile HELLE